



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interdépartementale des routes
Atlantique**

Arrêté n° 2026-28

relatif à l'ouverture du concours externe et concours interne pour le recrutement d'agents
d'exploitation principaux des travaux publics de l'État

session 2026

La directrice interdépartementale des routes Atlantique

VU le code général de la fonction publique, Partie législative, Livre III : Recrutement;

VU le décret 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié par décret n°2005-436 du 9 mai 2005, relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret modifié n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

VU le décret n°2023-1410 du 30 décembre 2023, portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État ;

VU l'arrêté ministériel du 18 novembre 2025, fixant les modalités d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne pour le recrutement dans le grade d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État ;

VU l'arrêté préfectoral en date 21 janvier 2026 portant délégation de signature de Madame Virginie AUDIGÉ, directrice interdépartementale des routes Atlantique,

VU l'arrêté relatif à l'ouverture du concours externe et interne pour le recrutement d'agents d'exploitation principaux des travaux publics de l'État à la DIRA en date du 17 mars 2026,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} de l'arrêté n°2026-25 susvisé est complété comme suit :

Le nombre de postes ouverts au concours interne d'agent d'exploitation principaux des travaux publics de l'État est de **1 poste**.

Le nombre de postes ouverts au concours externe d'agent d'exploitation principaux des travaux publics de l'État est de **4 postes**.

Le nombre total de postes est de **5**.

ARTICLE 2

La localisation des postes est la suivante :

CEI de Cognac en Charente : 2 postes

CEI de Montlieu-La-Garde en Charente : 1 poste

CEI de Mansle en Charente : 1 poste

CEI de Mios en Gironde : 1 poste

ARTICLE 3

La composition du jury sera fixée par un arrêté ultérieur.

ARTICLE 4

L'organisation des concours sera assurée par la Direction Interdépartementale des Routes Atlantique qui en assurera la publicité.

ARTICLE 5

La directrice interdépartementale des routes Atlantique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux le 20/04/2026.

Pour le Préfet et par délégation

La directrice interdépartementale des routes
Atlantique

La directrice Interdépartementale
des routes Atlantique

Virginie AUDIGÉ